



FORMATION / FURMAZIONE

N°2

AUTODETERMINATION ?

A Manca milite pour le droit à l'autodétermination du Peuple Corse, pour la restauration de ses droits nationaux.

La Nation Corse devenue française est une situation de fait qui résulte d'une conquête militaire et qui n'est pas conforme au droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce droit imprescriptible reconnu par l'O.N.U suppose pour le Peuple Corse :

- **Le libre choix de ses lois et institutions**
- **La maîtrise de ses infrastructures**
- **Le libre choix de son modèle de société**

Le Peuple Corse ne pourra s'épanouir que si les politiques qui s'exercent sur sa terre sont conformes à ses intérêts fondamentaux. Maintenir le Peuple Corse sous domination ne peut se traduire que par sa disparition ou la réduction de son identité à un folklore régionale.

► Autodétermination ?

Le droit à l'autodétermination ne peut se concevoir que dans le cadre d'un processus qui permet au Peuple Corse de s'emparer progressivement de leviers politiques et économiques. Toute évolution vers plus de liberté ne se résume pas à un pseudo clivage entre autonomistes modérés et indépendantistes radicaux, mais entre militants politiques exprimant clairement un projet de société vers d'avantage de liberté collective et individuelle, sans exclusive. Dans un premier temps la revendication transitoire la plus urgente et réaliste est l'obtention d'un pouvoir législatif.

► Droits Nationaux ?

A Manca soutien toutes les luttes démocratiques et publiques permettant au Peuple Corse de recouvrer tout ou partie de ses droits nationaux.

- Droits Culturels et Linguistiques
- Droits économiques et sociaux
- Droits environnementaux
- Evolutions Institutionnelles, fiscales et juridiques.